



Accueil / Actualités / Caisse Départementale D'aide au Logement de Seine-et-Marne – pRÊT c.a.d.a.l – changement de taux

CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT DE SEINE-ET-MARNE – PRÊT C.A.D.A.L – CHANGEMENT DE TAUX

> La C.A.D.A.L. 77

La Caisse Départementale D'aide au Logement de Seine-et-Marne est en charge de la procuration d'aides et de prêts dans le domaine de l'habitat pour les habitants du Département.

> Les nouvelles possibilités

Depuis le 23 novembre 2019 dernier, de nouveaux taux de prêts sont appliqués pour :

- La construction et l'acquisition, le taux est désormais à 1%.
- L'agrandissement et l'amélioration, le taux est à 1,5% sur le coût total des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0%, les prêts 1% etc...

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.

- Appliquer le barème des ressources CADAL

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : Prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à 10 000 € du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

TAUX D'INTÉRÊT

- ☞ 1 % → CONSTRUCTION et ACQUISITION
- ☞ 1.5 % → AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION

DURÉE DE REMBOURSEMENT

- 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale : C.A.D.A.L. Hôtel du département CS 50377 77010 MELUN cedex	Bureaux : C.A.D.A.L. 3 rue Paul Cézanne La Rochette 77000 MELUN	Coordonnées : 01 60 65 94 88 01 64 87 95 07 contact@cadal77.fr http://cadal77.wix.com/cadal77
--	---	--

Impression et distribution 77 - le journal de la Seine-et-Marne

**Plus d'informations sur :
le site internet C.A.D.A.L.77**

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2021 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre